TOPO
Journal syndical

Vol. 17 | N° 08 | Le mardi 18 octobre 2016

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ (514) 645-4536 | Téléc. (514) 645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

APPEL DE CANDIDATURES

NÉGOCIATION DE L'ENTENTE LOCALE ET DES ARRANGEMENTS LOCAUX ENTRE LE SEPÎ ET LA CSPÎ

Sollicitation de candidatures pour le comité de négociation locale du SEPÎ

Dans le cadre de la négociation locale, nous sollicitons des candidatures afin de constituer le comité de négociation du SEPÎ.

Rôle des membres du comité : Les membres seront partie prenante durant toutes les étapes menant au dépôt des demandes du SEPÎ et siégeront à la table de négociation du SEPÎ et de la CSPÎ.

Pré-requis : Être membre du SEPÎ.

Disponibilité : Être disponible pour la durée de la négociation afin d'assister à de nombreuses réunions pouvant avoir lieu de jour ou de soir.

Durée du mandat : À compter de l'année de travail 2016-2017 et durant l'année de travail 2017-2018 (possibilité de prolongation).

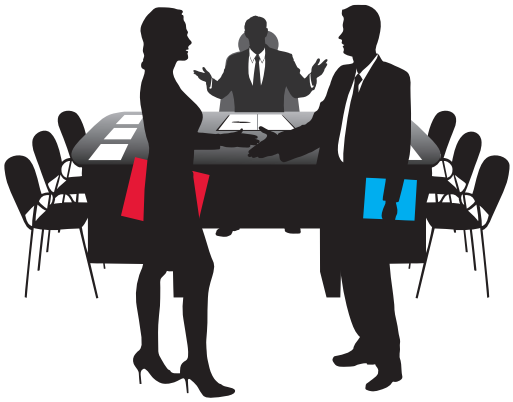

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
COMITÉ DE NÉGOCIATION LOCALE

Le formulaire pour soumettre votre candidature est disponible en page d'accueil du site web du SEPÎ au www.sepi.qc.ca.

La date limite pour nous faire parvenir votre candidature est le mardi 1er novembre 2016 à 13h00.

Les membres du conseil d'administration, après étude des candidatures, feront une recommandation au conseil des personnes déléguées qui désignera alors les membres de ce comité, tel qu'il est prévu aux *Statuts et règlements* du SEPÎ.

AGENDA

FORMATIONS

>> REPORTÉE **Le ~~mercredi 19 octobre~~ de 9h à 15h :** formation sur le conseil d'établissement → **Reportée au 16 novembre 2016**

>> ANNULÉE **Le ~~jeudi 20 octobre 2016~~ de 9h à 15h30 :** formation sur les élèves à risque et HDAA

>> **Le mardi 25 octobre de 9h à 15h30 :** formation CPEPC (pour la FP et la FGA) aux bureaux du SEPÎ

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 9 novembre 2016 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 26, 27 et 28 octobre 2016 :** conseil fédératif (CF) de la FAE

INFO | ÉCHO DES CONSEILS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 12 OCTOBRE 2016

CPD EXTRAORDINAIRE

1. Entente nationale

Thérèse Prinos, Catherine Faucher et Maya Gagnon présentent une mise à niveau des dispositions de l'entente nationale. Cette mise à niveau portait sur la tâche enseignante, l'organisation du travail et les conditions d'emploi.

2. Projet de loi 105

Thérèse Prinos présente la vidéo du passage de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi 105 qui modifie certaines dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

CPD ORDINAIRE

1. Élection des membres des comités temporaires du SEPÎ

Les personnes déléguées élisent les membres qui siégeront sur les comités temporaires du SEPÎ.

2. Négociation locale

Serafino Fabrizi présente le formulaire de candidature pour le comité de négociation locale.

3. Communications

Lucie Lépine présente les motifs qui soutiennent la décision du conseil d'administration d'imprimer un TOPO toutes les deux semaines tout en continuant d'en éditer un chaque semaine. Elle présente la campagne de sensibilisation de la Coalition des Sans-Chemise. Elle invite les personnes déléguées à soumettre leurs idées de formations à être données par les conseillères lors des conseils des personnes déléguées.

4. Consultation publique sur la réussite éducative

Thérèse Prinos présente l'ensemble de la démarche de la consultation publique relative à la politique de réussite éducative. Elle présente aussi l'analyse faite par la FAE ainsi que la position de cette dernière sur la consultation.

5. Élection au conseil d'administration

Les personnes déléguées élisent Brigitte Bienvenue au poste de 1re vice-présidence.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

INFO | REVUE *À BÂBORD !*

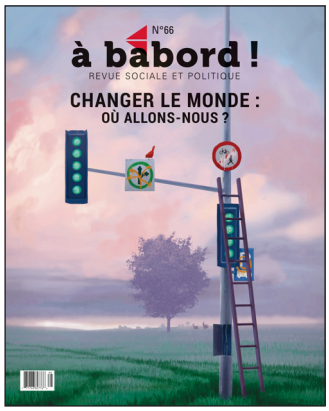

© À bâbord!

Nouveau format, nouvelle facture visuelle, nouvelle mouture pour ce magazine social et politique, l'un des seuls d'ailleurs au Québec à traiter les sujets, depuis plus de 13 ans, sous un autre angle que celui des médias dominants… Le titre de ce numéro, à la fois titre du dossier du mois, est particulièrement invitant : *Changer le monde : où allons-nous ?* D'entrée de jeu, un article vous interpellera assurément, vous, membre d'un syndicat à majorité féminine : *Comment les femmes ont sauvé le mouvement syndical.*

Riche numéro que celui-là : on se promène de Montréal-Nord au Centre-sud en passant par la Gaspésie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et le Congo. On s'intéresse à tout : l'actualité bien sûr, comme les tribulations de la syndicalisation des employé(e)s de *Première Moisson*, mais aussi l'environnement, le féminisme, la diversité, la justice, l'éthique, et un volet culture pour la détente tout en restant allumé. Une bonne habitude à prendre, avant de quitter notre lieu de travail, que celle de s'arrêter à la salle des enseignants, le mois durant, et se plonger, article par article, dans cette lecture stimulante à tous points de vue.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | SOYONS TOUTES ET TOUS DES *héros*!!!

héros est l'acronyme de cinq mots: **H**umanité, **É**cocitoyenneté, **R**espect, **O**uverture et **S**olidarité qui constituent les valeurs clés pour une vision globale de la société et de l'environnement. Parce que nous sommes tous les *héros* de quelqu'un ou d'une cause et que nous avons tous un combat à mener dans la vie, *héros* se présente comme un mouvement rassembleur qui repose sur la bonne volonté de chacun.

Dès sa fondation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a manifesté un profond intérêt pour la promotion des droits de la personne et des droits sociaux ainsi que pour le respect de l'environnement. C'est notamment dans cet esprit qu'elle a créé le mouvement *héros*, qui se présente comme un levier social et environnemental visant à faciliter, à encourager et à promouvoir une éducation écocitoyenne dans les établissements scolaires.

Nous vous invitons à faire certifier les différents projets que vos élèves réalisent tout au long de l'année.

Il existe quatre catégories de certification:

1. Projet individuel:
- une ou quelques personnes (moins de la moitié de la classe)
- les artisans du projet recevront un certificat qui leur parviendra par l'enseignant responsable du projet

2. Projet de classe:
- une classe ou des classes complètes
- les élèves participant recevront un certificat
- la classe recevra une bannière «Classe certifiée *héros*»

3. Projet d'école:
- la grande majorité des élèves de l'école
- les élèves impliqués dans le comité organisateur recevront un certificat
- l'école se verra remettre une grande bannière «École certifiée *héros*»

4. Projet de commission scolaire ou de syndicat: un projet regroupant plusieurs établissements ou un projet regroupant plusieurs enseignants du syndicat provenant de plusieurs écoles ou centres.

Restez à l'affût, nous vous communiquerons le thème, les détails du concours de cette année ainsi qu'une nouveauté qui, nous l'espérons, saura vous inciter à participer.

Vous trouverez tous les détails du mouvement *héros* sur le site web de la FAE dans la section Projets qui se trouve au bas de la page d'accueil.

Pour tout renseignement concernant le mouvement écocitoyen *héros*, veuillez me contacter par courriel ou par téléphone au (514) 645-4536, poste 216.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

INFO | UN CADEAU DE LA PART DU SEPÎ

Journée mondiale des enseignant(e)s

5 oct Journée mondiale des enseignants

En retard pour cause de délais de livraison, voici ce que vous trouverez toutes et tous dans votre pigeonnier cette semaine pour souligner la *Journée mondiale des enseignant(e)s*: un autocollant au format tel qu'on ne peut le manquer! Apposez-le sur votre agenda afin d'avoir constamment sous les yeux les moyens de nous rejoindre en cas de besoin.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | ANNÉE(S) ADDITIONNELLE(S) D'EXPÉRIENCE

Fournissez vos documents avant le 1er novembre !

Saviez-vous que si vous êtes **enseignants à temps plein** (ayant une permanence ou en voie de permanence) et que vous désirez que la CSPÎ vous reconnaisse une ou des années additionnelles d'expérience, vous devez lui soumettre les documents l'établissant avant le 1er novembre 2016 ? Le rajustement de traitement faisant suite à ce changement d'années d'expérience aura un effet rétroactif au début de l'année scolaire en cours. Si ces documents établissant une ou des années d'expérience additionnelles sont soumis à la CSPÎ après le 31 octobre, il n'y aura pas de rajustement de traitement pour la présente année scolaire, à moins que le retard puisse être imputé à l'institution qui vous fournit ces documents. À cet effet, nous vous référons à l'article 6-4.08 de l'entente nationale et nous vous recommandons de conserver une preuve de transmission desdits documents.

Pour les **enseignants à temps partiel**, la prétention de la CSPÎ est que vous devez fournir ces documents dans les 60 jours du début de votre contrat, le tout selon une règle administrative interne.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

- Maya Gagnon | mayagagnon@sepi.qc.ca
- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

RAPPEL | SÉMINAIRE DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2016-2017

L'ASSOCIATION DE PERSONNES RETRAITÉES DE LA FAE
APR FAE

Comme à chaque année depuis sa fondation, l'**APRFAE** offre aux membres prochainement retraités du SEPÎ et à leurs conjoints une formation étalée sur deux jours, soit le **vendredi 2 décembre** (de 18h à 22h) où l'on traitera de gestion financière et de comment vivre sa retraite, et le **samedi 3 décembre** (de 8h30 à 16h) où les sujets de régimes de retraite, les questions juridiques et les assurances seront mis de l'avant.

Ce séminaire, qui aura lieu aux bureaux de la FAE, s'adresse aux membres qui prévoient prendre leur retraite d'ici les deux prochaines années. La priorité sera donnée à ceux qui planifient pour juin 2017 et à ceux pour qui c'est la première participation. Les participants seront ensuite admis par ordre d'inscription. Les droits d'inscription, pour les membres et leurs conjoints, sont défrayés par le SEPÎ.

Il est possible, si la demande le justifie, que l'APRFAE offre, dans la région de Montréal, une autre rencontre, ouverte à tous les affiliés. Nous vous en informerons le cas échéant.

Vous pouvez vous inscrire d'ici le 17 novembre 2016 en téléphonant à Mme Diane Allard au (514) 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

- Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

DERNIER RAPPEL | FORMATION FAE : PRÉSIDENCE DE DÉBATS

Nous sollicitons votre participation à cette première formation afin de monter une banque de candidats à la présidence de débats. Si vous avez des aptitudes pour la rigueur et la gymnastique intellectuelle, cette formation est pour vous. Vous pouvez vous inscrire via les moyens habituels, soit en nous téléphonant au (514) 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

Destinataires	Personnes ayant peu ou pas d'expérience en présidence de débats
Date	Les 3 et 4 novembre 2016
Date limite d'inscription	20 octobre 2016
Lieu de la formation	Aux bureaux de la FAE (8550, boul. Pie-IX, bureau 400, Montréal (Qc) H1Z 4G2)
Objectifs généraux	• Former des personnes qui sont ou seront actives à titre de présidence de débats dans leur syndicat local ou à la Fédération; • Outiller des personnes ayant peu ou pas d'expérience en présidence de débats.

- Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Pondération *a priori* (nouveauté → dispositions 2015-2020)

Depuis 2010-2011, lors de la formation des groupes, si des élèves ayant des troubles graves de comportement associés à une déficience psychosociale (TGC), des élèves handicapés par des troubles envahissants du développement (TED), ou des élèves handicapés par des troubles relevant de la psychopathologie (TP) sont intégrés dans des groupes réguliers, ils doivent être pondérés *a priori,* et ce, même si des services leur seront octroyés. En d'autres termes, lorsque vous effectuez la prévision des groupes pour l'année suivante, si la direction prévoit intégrer dans un **groupe régulier** un élève TED (code 50), TGC (code 14) ou TP (code 54), cet élève comptera pour la valeur* de sa pondération et non pour un seul élève.

Une modification a été apportée à cette clause en lien avec la date jusqu'à laquelle s'applique la pondération *a priori*. À partir de la présente année scolaire, la pondération *a priori* s'applique jusqu'au premier jour de classe des élèves.

Par conséquent, **un élève TED ou TP qui est intégré ou reconnu en cours d'année comptera seulement pour un élève s'il reçoit du service. Pour l'élève TGC, s'il est intégré ou reconnu en cours d'année, il sera pondéré aux fins de compensation, qu'il reçoive ou non du service. Par contre, si cet élève TC ou TP ne reçoit pas de service, l'élève sera pondéré**. Alors, vous pourriez retrouver dans votre classe, deux élèves TED, dont un pondéré *a priori* qui aura une valeur de trois élèves et un autre intégré ou reconnu en cours d'année qui aura une valeur d'un élève.

Voici un exemple pour illustrer cette situation :

Type de groupe	Un groupe ordinaire de 1re année du primaire en milieu régulier où le maximum est de 22.
Type d'élève pondéré *a priori*	Un élève TED (valeur de la pondération : 3.14)
Établissement du nombre d'élèves pour cette classe lors de la formation des groupes	19 élèves réguliers 1 élève TED pondéré *a priori* (valeur de 3.14*, donc 3) 19 + 3 = 22 élèves Le maximum est donc respecté.
Application	Par conséquent, il y aura 20 élèves physiques dans votre classe mais l'équivalent de 22 élèves une fois la pondération appliquée.
Autre mise en situation	En cours d'année, on intègre à cette classe un deuxième élève TED et il recevra du service. Alors, pour établir le nombre d'élèves dans ce groupe, nous devons compter : 19 élèves réguliers 1 élève TED pondéré *a priori* (valeur de 3.14*, donc 3) 1 élève TED (valeur de 1, car il reçoit du service) 19 + 3 + 1 = 23 élèves Vous seriez donc en dépassement de 1 élève et une compensation devra être versée.

* *Lorsque le produit du nombre d'élèves ainsi pondéré n'est pas un nombre entier, on procède comme suit : si la fraction est inférieure à 0.5, on n'en tient pas compte; si la fraction est égale ou supérieure à 0.5, on complète la fraction à l'unité supérieure.*

RÈGLES EHDAA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

valeur pondérée d'un élève HDAA intégré dans une classe régulière

sauf codes : 12, 14, 50, 53 car des dispositions particulières s'appliquent

CATÉGORIES	TYPES	CODES MEES OU CSPI	PRÉSCOLAIRE 4 ANS		PRÉSCOLAIRE 5 ANS		MAX	SECONDAIRE		
			MAX (17)	POND.	MAX (19)	POND.		Sec. I (28)	Sec. II (29)	III, IV et V (32)
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	Difficulté d'apprentissage ou trouble spécifique d'apprentissage	**03**					20	1.40	1.45	1.60
	Déficience intellectuelle légère	**21**					20	1.40	1.45	1.60
	Troubles de comportement	**12**	10	1.7	10	1.9	14	2.00	2.07	2.29
	Troubles graves de comportement	**14**					11	2.55	2.64	2.91
DÉFICIENCE MOTRICE LÉGÈRE OU ORGANIQUE DÉFICIENCE LANGAGIÈRE	Déficience motrice légère	**33**	12	1.42	12	1.58	16	1.75	1.81	2.00
	Déficience organique	**33**	12	1.42	12	1.58	16	1.75	1.81	2.00
	Déficience langagière sévère	**34**	7	2.43	7	2.72	12	2.33	2.42	2.67
	Déficience langagière	**34**	8	2.13	8	2.38	12	2.33	2.42	2.67
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À PROFONDE OU TROUBLES SÉVÈRES DU DÉVELOPPEMENT	Déficience intellectuelle moyenne à sévère	**24**	10	1.7	10	1.9	14	2.00	2.07	2.29
	Déficience intellectuelle profonde	**23**	6	2.83	6	3.17	6	5.6	4.83	5.33
	Troubles envahissants du développement	**50**	6	2.83	6	3.17	8	3.5	3.625	4.00
	Psychopathologie	**53**	6	2.83	6	3.17	8	3.5	3.625	4.00
	Déficience atypique	**99**	8	2.13	8	2.38	11	2.55	2.64	2.91
DÉFICIENCE PHYSIQUE GRAVE	Déficience motrice grave	**36**	8	2.13	8	2.38	11	2.55	2.64	2.91
	Déficience visuelle	**42**	7	2.43	7	2.72	7	4.00	4.14	4.57
	Déficience auditive	**44**	7	2.43	7	2.72	7	4.00	4.14	4.57

RÈGLES EHDAA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

valeur pondérée d'un élève HDAA intégré dans une classe régulière

'sauf codes : 12, 14, 50, 53 car des dispositions particulières s'appliquent

CATÉGORIES	TYPES	CODES MEES OU CSPI	MAX	1RE ANNÉE		2E ANNÉE		3E ANNÉE		4E ANNÉE		5E ANNÉE		6E ANNÉE	
				RÉG. (22)	DÉF. (20)	RÉG. (24)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)	REG. (26)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	Difficulté d'apprentissage ou trouble spécifique d'apprentissage	**03**	16	1.38	1.25	1.5	1.25	1.63	1.25	1.63	1.25	1.63	1.25	1.63	1.25
	Déficience intellectuelle légère	**21**	16	1.38	1.25	1.5	1.25	1.63	1.25	1.63	1.25	1.63	1.25	1.63	1.25
	Troubles de comportement	**12**	12	1.83	1.67	2.0	1.67	2.17	1.67	2.17	1.67	2.17	1.67	2.17	1.67
	Troubles graves de comportement	**14**	9	2.44	2.22	2.67	2.22	2.89	2.22	2.89	2.22	2.89	2.22	2.89	2.22
DÉFICIENCE MOTRICE LÉGÈRE OU ORGANIQUE DÉFICIENCE LANGAGIÈRE	Déficience motrice légère	**33**	14	1.57	1.43	1.71	1.43	1.86	1.43	1.86	1.43	1.86	1.43	1.86	1.43
	Déficience organique	**33**	14	1.57	1.43	1.71	1.43	1.86	1.43	1.86	1.43	1.86	1.43	1.86	1.43
	Déficience langagière sévère	**34**	8	2.75	2.5	3.0	2.5	3.25	2.5	3.25	2.5	3.25	2.50	3.25	2.50
	Déficience langagière	**34**	10	2.2	2.0	2.4	2.0	2.6	2.0	2.6	2.00	2.60	2.00	2.60	2.00
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À PROFONDE OU TROUBLES SÉVÈRES DU DÉVELOPPEMENT	Déficience intellectuelle moyenne à sévère	**24**	12	1.83	1.67	2.0	1.67	2.17	1.67	2.17	1.67	2.17	1.67	2.17	1.67
	Déficience intellectuelle profonde	**23**	6	3.67	3.33	4.0	3.33	4.33	3.33	4.33	3.33	4.33	3.33	4.33	3.33
	Troubles envahissants du développement	**50**	7	3.14	2.86	3.43	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86
	Psychopathologie	**53**	7	3.14	2.86	3.43	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86
	Déficience atypique	**99**	10	2.2	2.0	2.4	2.0	2.6	2.0	2.6	2.00	2.60	2.00	2.60	2.00
DÉFICIENCE PHYSIQUE GRAVE	Déficience motrice grave	**36**	10	2.2	2.0	2.4	2.0	2.6	2.0	2.6	2.00	2.60	2.00	2.60	2.00
	Déficience visuelle	**42**	7	3.14	2.86	3.43	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86
	Déficience auditive	**44**	7	3.14	2.86	3.43	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86

Lors du dernier conseil fédératif (septembre), Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs, est venu présenter à la délégation la campagne de sensibilisation que la Coalition des Sans-Chemise mène pour améliorer le programme d'assurance-emploi avec une nouvelle série de mesures qui visent, entre autres, le relèvement des prestations maladie pour les personnes aux prises avec une maladie grave, le trou noir vécu par les travailleurs saisonniers et l'amélioration des conditions d'admissibilité pour les personnes à temps partiel. La campagne s'intitule ***L'assurance-emploi, c'est important pour tout le monde !*** et vous pouvez la soutenir en signant les cartes postales adressées à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, l'Honorable MaryAnn Mihychuk, que vos personnes déléguées ont rapportées du dernier CPD dans les milieux, au plus tard le 24 octobre 2016. Sinon, il vous est possible de la signer virtuellement sous le lien suivant : bit.ly/2d4rkh6.

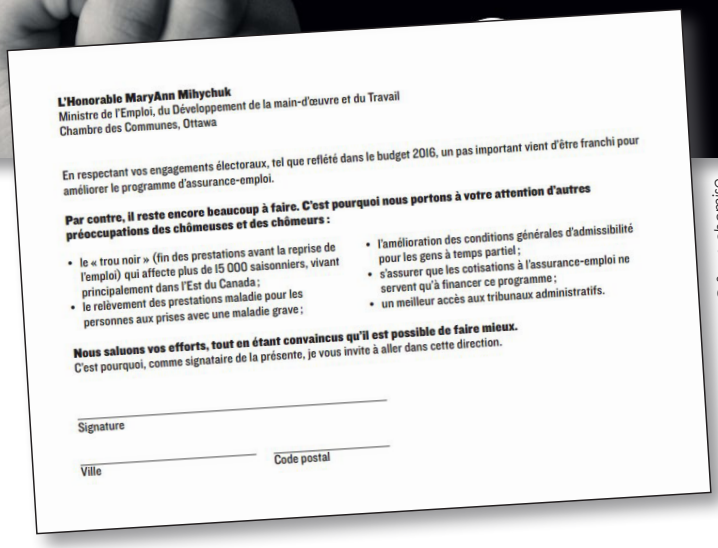

L'Honorable MaryAnn Mihychuk
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail
Chambre des Communes, Ottawa

En respectant vos engagements électoraux, tel que reflété dans le budget 2016, un pas important vient d'être franchi pour améliorer le programme d'assurance-emploi.

Par contre, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous portons à votre attention d'autres préoccupations des chômeuses et des chômeurs :

- le « trou noir » (fin des prestations avant la reprise de l'emploi) qui affecte plus de 15 000 saisonniers, vivant principalement dans l'Est du Canada ;
- le relèvement des prestations maladie pour les personnes aux prises avec une maladie grave ;
- l'amélioration des conditions générales d'admissibilité pour les gens à temps partiel ;
- s'assurer que les cotisations à l'assurance-emploi ne servent qu'à financer ce programme ;
- un meilleur accès aux tribunaux administratifs.

Nous saluons vos efforts, tout en étant convaincus qu'il est possible de faire mieux.
C'est pourquoi, comme signataire de la présente, je vous invite à aller dans cette direction.

Signature

Ville Code postal

© Sans-chemise

Toutes les informations sont également disponibles sur sanschemise.org.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : (514) 645-4536 | Téléc. : (514) 645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca